



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

armée

Question écrite n° 65742

Texte de la question

M. François Cornut-Gentile attire l'attention de M. le ministre de la défense sur la procédure dite du retour d'expérience pratiquée par l'armée française par le biais du commandement de la doctrine et de l'enseignement supérieur de l'armée de terre. Cette procédure, basée sur les témoignages des principaux acteurs, vise à analyser avec précision les erreurs et réussites d'opérations militaires passées. L'intervention française au Liban lors de l'été 1983 fit ainsi l'objet d'un tel examen. Cette étude s'avère cruciale pour perfectionner les interventions croissantes de l'armée française sous pavillon de l'ONU ou de l'OTAN à l'étranger. En conséquence, il lui demande de lui présenter les principales conclusions de la procédure dite du retour d'expérience appliquée à l'intervention française au Liban en 1983.

Texte de la réponse

La procédure dite de « retour d'expérience » (RETEX) est encore récente puisqu'elle a été validée et mise en oeuvre dans l'armée de terre en mai 2000. Tirant les enseignements des opérations et des exercices, elle a pour but de contribuer au renforcement de la capacité opérationnelle des forces. Elle repose sur le recueil des informations, leur exploitation, la validation des propositions qui en découlent et la diffusion des enseignements. Le centre d'évaluation et de retour d'expérience (CEREX), créé au sein du commandement de la doctrine et de l'enseignement militaire supérieur de l'armée de terre à l'été 2001, est chargé d'appliquer cette procédure au champ doctrinaire de l'armée de terre, à l'organisation et à la préparation des forces, et de piloter la fonction RETEX pour l'ensemble de l'armée de terre. Actuellement, la procédure s'applique en priorité à l'ensemble des opérations en cours et des exercices de l'armée de terre. Toutes les opérations passées n'ont pas encore été soumises à cette procédure qui se concrétise d'une part par la réalisation, la mise à disposition et la diffusion de fiches de synthèse et de propositions validées par le commandement et, d'autre part, par la rédaction d'articles d'auteurs qui paraissent dans les cahiers du RETEX. En ce qui concerne les interventions françaises au Liban en 1983, la procédure proprement dite du retour d'expérience ne leur a pas été appliquée à ce jour. Seul un article sur ce sujet est paru récemment dans la première édition des cahiers du RETEX de juin 2001.

Données clés

Auteur : [M. François Cornut-Gentile](#)

Circonscription : Haute-Marne (2^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65742

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 septembre 2001, page 5115

Réponse publiée le : 22 octobre 2001, page 6061